

Finances communales 2012-2013

Comptes administratifs 2012

Dans sa séance du 8 mars dernier, le Conseil Municipal a voté les comptes administratifs et les comptes de gestion de la Commune de l'année 2012, ainsi que les comptes administratifs des budgets annexes photovoltaïques et lo-

tissement le Clos du Verger. S'agissant de la commune le compte administratif s'est soldé par un excédent de fonctionnement de 322 296,42 €, et un déficit d'investissement de 102 724,50 €

Budget primitif 2013 commune

Dans cette même séance du 8 mars, le budget 2013 de la Commune, les budgets annexes photovoltaïques et lotissement le Clos du verger ont été votés à l'unanimité. Le budget de la commune s'équilibre en fonctionnement à

1 328 700 €, en investissement à 1 709 307,85 €. Ce budget s'établit pour l'année 2013 en maintenant nos taux d'imposition sur ceux de 2012.

Section fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Montants prévus	Chapitre	Montants prévus
Charges à caractère général	331 385€	Produit des services	113 800€
Charges de personnel	547 500€	Impôts et taxes	873 500€
Atténuation de produits	4 150€	Dotations et participations	241 100€
Autres charges de gestion courante	186 888€	Autres produits de gestion courante	25 500€
Charges financières	17 000€	Atténuations de charges	38 000€
Charges exceptionnelles	550€	Produits financiers	700€
Dépenses imprévues	40 000€	Produits exceptionnels	1 100€
Opérations d'ordre entre sections	50 500€	Opérations d'ordre entre sections	35 000€
Virement à la section d'investissement	150 727€		
TOTAL	1 328 700€	TOTAL	1 328 700€

Section investissement			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Montants prévus	Chapitre	Montants prévus
Opérations d'équipement (détail ci-après)	1 538 000€	Subventions d'investissement	247 153€
Remboursement d'emprunt	67 353€	Emprunts et dettes	832 131€
Dépenses imprévues	30 000€	Dotations (dont affectation du résultat)	428 796€
Opérations d'ordre entre sections	36 000€	Virement de la section fonctionnement	150 727€
Solde d'exécution reporté	37 954€	Opérations d'ordre entre sections	50 500€
TOTAL	1 709 307€	TOTAL	1 709 307€

Fiscalité 2013

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas modifier les taux d'imposition de la Commune pour l'année 2013, malgré des charges qui progressent régulièrement, des rentrées fiscales stagnantes et des coûts de prestations de services souvent supérieurs aux facturations à l'utilisateur. La situation économique actuelle associée à une volonté de maîtriser l'évolu-

tion globale de nos charges de fonctionnement ont été les motivations principales de cette décision unanime. Pour rappel les taux d'imposition 2013 : taxe d'habitation 6,11 % ; taxe sur le foncier bâti : 9 % ; taxe sur le foncier non bâti : 34,82 %.

Endettement

Au 31/12/2012, le montant de l'endettement communal s'établit à 747 757,98€ (soit 368,74€ par habitant). Cette somme intègre le capital dû sur l'emprunt du restaurant scolaire réalisé en 2011 et 2012 à savoir 577 333€ (taux moyen de 2,08 %). Le solde dû sur les emprunts CAF et MSA, liés au financement de l'espace enfant, intègre également cet

endettement pour la somme de 129 706€ (taux de 0 %). Le reste de notre endettement (environ 41 000€) se soldera dans les 3 ans. La commune dispose d'une capacité de désendettement inférieure à 2 ans et bien entendu d'une réelle capacité d'emprunt pour le financement de ses futurs investissements si elle le souhaite.

Pour information :

La réalisation des investissements programmés est conditionnée par les perspectives de dépenses réelles liées aux appels d'offres, ainsi qu'aux perspectives d'octroi de subventions, puis fonction de l'évolution de notre capacité d'autofinancement, et enfin le recours éventuel à l'emprunt.

« Le compte
administratif 2012
ainsi que le budget primitif 2013
de la commune sont
consultables sur le site internet
de la commune »

Les opérations d'équipement

Desserte de logements locatifs	10 000€
Fleurissement	12 000€
Restaurant scolaire	10 000€
Médiathèque	3 000€
Revêtement de voirie	50 000€
Gros travaux / Bâtiments cx	149 000€
Réserve foncière	105 000€
Acquisition de matériels	20 000€
Mobilier et informatique	7 000€
Travaux de sécurité dans l'agglomération	10 000€
Eclairage public	2 000€
Agrandissement et agencement du cimetière	15 000€
Aménagement de la rue du Centenaire et des Rosiers	250 000€
Accessibilité handicapé	10 000€
Aménagement de la rue du commerce I-Bouilleno	450 000€
Aménagement de la rue du commerce II—Mairie	420 000€
Travaux complexe sportif	15 000€
TOTAL	1 538 000€

Contrat d'avenir

La Commune a signé en ce début d'année son premier contrat d'avenir avec la Mission Locale en présence de M. le Sous Préfet de PONTIVY. Un jeune sournais : Benjamin MOY a été recruté par la Commune, au service espaces verts, sur une durée de 3 ans dans le cadre de ce nouveau dispositif mis en place par l'Etat. La durée hebdomadaire de travail est fixée à 35 heures, l'Etat prend en charge la rémunération à hauteur de 75 %, le solde 25 % étant à la charge de la commune, qui doit aussi engager un programme de formation à destination du jeune recruté.



Recensement

Le recensement de la population de notre commune s'est globalement bien passé au cours des premières semaines de l'année 2013, malgré quelques rares refus de la part de quelques foyers sournais récalcitrants à se faire recenser (la loi autorisant des éventuelles poursuites à leur égard). Le Maire tient à remercier la population pour cette opération obligatoire et nécessaire initiée par l'INSEE, elle est destinée à servir de base à toutes les études futures liées à

l'évolution de la population (démographie, habitat etc...). Le Maire remercie également les agents recenseurs pour leur travail appliqué. Nous connaissons les chiffres officiels en 2014, d'ores et déjà nous pouvons indiquer officieusement disposer de 965 logements sur notre commune pour 2077 habitants (sans les « comptés à part : étudiants etc...»), en 2008 nous étions à 886 logements pour 2023 habitants.

Transport de personnes



La nouvelle ligne de transport mise en place par PONTIVY COMMUNAUTE dessert notre commune depuis le 8 AVRIL tous

les lundis, le matin et l'après midi. Départ de Saint THURIAU, ST MICHEL, le BOURG et PONTIVY (la plaine), puis retour en sens inverse. Pour plus de renseignements se documenter en Mairie.

Calvaire

Durant l'été 2012, le calvaire installé sur la place de l'église avait été endommagé ; l'entreprise LE FLOCH du ROC St ANDRE avait été mandatée pour le rénover en accord

avec l'assurance RC de l'auteur des dommages. Depuis quelques jours, les travaux de remise en état sont terminés, la croix de granit a pu retrouver son socle d'origine.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat



L'opération programmée d'amélioration de l'habitat est en cours sur le territoire intercommunal depuis un an. Pour vos travaux de rénovation, mises aux normes accessibilité, économie d'énergie, réhabilitation d'assainissement individuel (non conformes), interrogez PACT HD 56 au 02 97 40 96 96 (permanence de PONTIVY tous les lundis de 16h à 19h à l'ancienne école de musique – Rue Jean-Claude JEGAT).

Très haut débit

Le bureau de Pontivy Communauté dans sa séance du 18 septembre 2012 a validé le schéma départemental dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit. Techniquement, cette opération s'inscrit dans l'installation de la fibre optique de la NRA FRANCE TELECOM rue CARNOT à PONTIVY jusqu'aux chambres rue du Commerce et Saint Michel (Coût global prévisible des travaux 245 569 €TTC,

dont 102 663 € à charge de PONTIVY COMMUNAUTE), ensuite déploiement en fil de cuivre par les lignes téléphoniques classiques. (93 % des lignes pourraient atteindre 8 Mégabits/S)

A ce jour aucune date d'intervention nous est précisée...

La patience est de rigueur !

« En bref »

INSTALLATIONS à TREHONIN

Une nouvelle entreprise s'installera prochainement sur le parc d'activités de TREHONIN à proximité du cabinet de MR BODELET mandataire judiciaire.

L'entreprise transports NICOLAS à TREHONIN est en phase d'être reprise, il y aura donc continuité de l'activité sur le site.

Il est à noter que ces deux entreprises liées à l'installation et la reprise bénéficieront du dispositif de soutien financier à l'économie mis en place par PONTIVY COMMUNAUTE.



Sens de circulation dans la rue de Kerfrappe

Une partie de la rue de Kerfrappe est en zone 30 mais la vitesse est encore souvent excessive. Aussi la municipalité a décidé d'appliquer strictement les *règles d'une zone 30* c'est à dire la **PRIORITE A DROITE**, ce qui entraîne la **suppression** du STOP rue de Bel Air et du CEDEZ LE PASSAGE impasse de Kerfrappe.

Dans une zone 30, les piétons -sans avoir la priorité- peuvent traverser la rue n'importe où même s'il n'y a pas de passages protégés.

Zone 50 Saint-Michel

Le nouveau giratoire de Saint-Michel installé récemment, s'inscrit dans le cadre de la sécurité en agglomération (50km/h), comme l'installation des coussins berlinois route de Saint-Michel.



Tri sélectif

2 plaquettes sont jointes à ce bulletin : La première a été faite par les enfants du conseil municipal des enfants. Ils ont voulu montrer que l'on peut trier aussi des objets que l'on a tendance à jeter : *des vêtements et des chaussures, des crayons à billes usagés, des livres, des bouchons divers*

Aidez-les à collecter ces objets qui serviront ensuite à des associations humanitaires.

La deuxième a été réalisée par Pontivy Communauté dans

le but de nous inciter à *trier et à bien trier*.

Ces 2 plaquettes montrent que l'on peut pratiquement presque tout trier. La quantité de déchets à déposer dans les bacs d'ordures ménagères peut donc être très réduite. *A chacun de faire cet effort car le problème des déchets est un problème important de nos sociétés pour des raisons environnementales et de santé publique.*



Rue du Commerce et du Bouilleno → La demande d'effacement des réseaux a été transmise au SDEM (syndicat d'électrification du Morbihan), le cabinet CEA va commencer le chiffrage des travaux.

Lotissement

LE CLOS DU VERGER → Les travaux de voirie et réseaux sont terminés et réceptionnés, les constructions vont pouvoir démarrer.



Les espaces verts ne sont pas des espaces de jeux pour les chiens et encore moins des espaces pour faire leurs besoins. Tenez-les en laisse et ramassez leurs déjections par respect pour tous les marcheurs et pour le travail des agents.

R.P.A.M. (Relais Parents Assistantes Maternelles)

Le RPAM du secteur de Pontivy est né en Juin 2006 de la convention passée entre les communes de Pontivy (commune support), Noyal-Pontivy, St Thuriau et Le Sourn.

La compétence « Petite Enfance » a été transférée à Pontivy Communauté en englobant les RPAM déjà existants de Pontivy, de Cléguérec et de Rohan. Le Relais informe les familles sur l'ensemble des modes de garde disponibles sur le territoire : accueil collectif (crèche et halte-garderies), assistantes maternelles et garde à domicile.

De plus en plus de familles sont confrontées aux problématiques suivantes : mode de garde à temps partiel ; horaires de travail très fluctuants ; parents travaillant en intérim ou en CDD ;

garde le samedi matin ; garde en horaires décalés.

Les missions du RPAM sont de créer des rapports employeurs/assistantes maternelles (de + en + conflictuels), de disposer d'un cadre plus strict, de diffuser les listes d'assistantes maternelles, de professionnaliser leur statut.

En 2012, 269 matinées d'éveil ont été organisées sur le territoire de la Communauté de Communes ; 1411 participations d'assistantes maternelles et 3024 participations d'enfants ont été recensées : en moyenne, 5 assistantes maternelles et 11 enfants par matinée d'éveil.

Concernant notre commune, 31 matinées d'éveil ont été organisées : 176 participations d'assistantes maternelles

pour 398 enfants. 18% des matinées d'éveil du secteur de Pontivy se déroulent à l'Espace Enfants (très prisé) et à la Médiathèque du Sourn.



Réforme des rythmes scolaires : report à la rentrée 2014...

Le conseil municipal du 8 mars a décidé à l'unanimité d'attendre la rentrée 2014 pour mettre en place la réforme des rythmes scolaires, c'est-à-dire une demi-journée supplémentaire et des activités périscolaires à la charge de la commune. Ce report permettra de faire une large concertation entre toutes les parties impliquées. La réforme est l'un des éléments de la refondation de l'école. Il faut donc prendre le temps de la réussir.

La première échéance fut l'organisation d'une réunion publique le 18 avril. Elle a attiré une cinquantaine de parents et enseignants des deux écoles. Marcel Renaud, adjoint aux affaires scolaires a présenté la réforme et son intérêt, en particulier l'allègement de la journée de classe, mais aussi les nombreuses

interrogations qu'elle suscite. Monsieur le Maire a ensuite répondu aux nombreuses questions que se posent les parents en particulier sur le choix de la demi-journée supplémentaire, sur la mise en place des activités périscolaires et leur encadrement. Il a rappelé le but de la réforme qui est, avant tout, le bien-être de l'enfant.

Dans un second temps, un comité de pilotage formé de parents, d'enseignants, d'élus et d'agents municipaux préparera cette mise en place, par la réalisation d'un questionnaire distribué à tous les parents avant les vacances d'été pour connaître leurs souhaits. Il mettra également en place un plan éducatif territorial (PEDT) servant de cadre à la mise en place des activités périscolaires.

La municipalité a la volonté de réussir cette réforme avec l'aide de tous : parents, enseignants, milieu associatif, agents communaux,...



➤ **Augmentation du prix du repas au restaurant scolaire à compter du**

1er mai 2013 passant de 2.90 € à 3.05€

➤ **Augmentation des tarifs de location de la salle polyvalente (détail sur le site de la commune www.lesourn.fr »**

Café Part'âge

Kafe eskemm

Venez échanger autour d'un café le temps d'un après-midi dans une ambiance conviviale.



Thème: Le Sourn Hier, Aujourd'hui et Demain

Jeudi 16 mai à 14h00
Maison des associations
Le Sourn

Gratuit

Inscriptions et informations
auprès de Pondi CLIC au 02.97.35.35.37.



Ce bulletin a été rédigé sous la responsabilité de Mr le Maire. La mise en page a été réalisée par Claudie Caret